

Les XXII^e journées nationales de la Mer

Europe des pêcheurs, Europe des poissons, une seule Europe

La Politique commune de la Pêche

Jorgen Holmquist

Directeur général Pêche (Commission européenne)

Mesdames, Messieurs, Monsieur le président,
Monsieur Morin, fondateur et ancien président de l'Institut Français de la Mer,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les organisateurs de ce colloque de m'avoir invité à prendre part à vos débats. J'attache une importance essentielle au développement des échanges entre les acteurs de la pêche. Isolément nul n'a en main les clés des problèmes de la Politique commune de la Pêche (PCP), et ces problèmes, nous le savons tous, sont importants et difficiles. Il nous faut multiplier les dialogues et les échanges de points de vue et ce colloque constitue pour moi une importante opportunité. Je suis venu à ce titre avec la double ambition d'écouter et d'expliquer.

Je tiens avant toute chose à souligner qu'à mes yeux, **il ne peut y avoir de dialogue vrai sans une écoute mutuelle**. Je veille à ce que ce soit une préoccupation majeure pour la Direction générale Pêche, et j'ai moi-même multiplié les déplacements dans les États membres, notamment pour mieux entendre les professionnels. C'est ainsi la deuxième fois cette année que je suis en Bretagne.

Je sais que certains doutent de la portée réelle des dialogues avec les services de la Commission. Ils sont probablement déçus de ne pas retrouver dans les orientations de la Commission le reflet direct et intégral des points de vue qu'ils ont exprimés lors de réunions avec la Direction générale Pêche. Ceci est essentiellement dû au fait que les avis peuvent diverger entre les acteurs de la gestion des pêches, et que la ligne finale impose des choix. Mais sachez qu'au sein de la Direction Générale Pêche nous sommes toujours prêts à expliquer pourquoi un point de vue a pu ne pas être suivi, tout en ayant fait l'objet d'une écoute sincère et d'une analyse approfondie. Les explications en retour, après que les décisions ont été prises, sont pour moi un élément important du maintien des dialogues.

Pour en venir au registre des explications, permettez-moi tout d'abord de souligner à quel point je me réjouis des décisions prises par les États membres au Conseil de décembre 2002. La Politique commune des Pêches continue, mais elle est entrée dans une phase de réforme profonde.

Quelques mots sur la continuité

Le maintien de l'accès aux eaux communautaires hors de la zone économique exclusive française est certainement crucial pour beaucoup dans cette salle, de même que la protection de la zone des 12 milles et la référence à la stabilité relative. La continuation de la PCP est donc en soi un élément positif. Mais si la PCP continue, il fallait à l'évidence qu'elle

change résolu et les décisions prises en décembre 2002 constituent un socle solide pour mettre en place la réforme attendue. Je sais aussi que les meilleurs principes ne valent que par leur mise en œuvre effective. Il nous faut passer des principes aux actes.

Je ne vais pas reprendre à cet égard tous les éléments de la réforme, mais je voudrais aborder quelques points essentiels pour notre réunion de ce jour : d'une part des questions horizontales, à savoir le contrôle, la recherche, et l'implication de la profession, et d'autre part le point concret des plans de récupération.

Sur le contrôle

Le contrôle est désormais une préoccupation première des professionnels et des autorités, dont évidemment pour ces dernières, la Commission. Entendons nous bien, je n'entends aucunement laisser entendre que les pêcheurs seraient plus que d'autres enclins aux fraudes. **Mais nous avons à l'évidence beaucoup de difficulté à garantir que les règles sont efficacement et équitablement respectées.** Il existe un problème global d'efficacité car les volumes et la composition des captures déclarées ne concordent pas pour trop de stocks avec l'évolution observée des ressources. Nous avons un problème d'équité et de transparence, car dans chaque État membre, les professionnels craignent d'être plus rigoureusement contrôlés que leurs collègues d'autres pays. Les deux problèmes sont étroitement liés car la première clé des progrès de l'efficacité, c'est la garantie d'une rigueur homogène d'un État membre à l'autre, pour définir ce qu'en anglais, on baptise *an equal playing field*. Je connais les inquiétudes à ce propos, en France comme ailleurs. La Commission a depuis longtemps reçu la mission de garantir « par dessus les frontières » l'équité des contrôles, mais les moyens d'accomplir cette tâche lui ont longtemps été refusés. La réforme de la PCP apporte à cet égard un progrès crucial, puisque les inspecteurs communautaires pourront désormais opérer de façon pleinement autonome, ce qui constitue le seul moyen d'agir comme une « police des polices » efficace. Ce progrès va bientôt être suivi par d'autres, puisque nous préparons pour les années à venir la mise en place d'une agence européenne de contrôle des pêches.

Sur la recherche

L'invitation faite pour notre réunion à de hauts responsables de la recherche halieutique en France montre que les organisateurs de cette réunion partagent le sentiment de la Commission quant à l'importance de la recherche dans l'évolution de la PCP. Mais ceci étant dit, beaucoup reste à faire pour mieux articuler la recherche halieutique et la gestion des pêches. La présence de responsables de la recherche halieutique en France montre leur disponibilité pour aller à la rencontre des utilisateurs des travaux scientifiques et je m'en réjouis. Je sais que la tâche des halieutes est difficile, du fait entre autres des problèmes d'accès à des données fiables et utiles, et du fait que la recherche halieutique est régulièrement porteuse de mauvaises nouvelles. Mais des progrès sont nécessaires, qui sont d'ailleurs loin de dépendre des seuls scientifiques.

La Commission est consciente de ce qu'il ne faut pas attendre de la recherche des avis fondés sur des certitudes, qui éclairent les décideurs sur tous les volets et sur tous les détails des décisions à prendre. Mais on peut et on doit mieux faire. Je me garderai bien de suggérer aux instituts de recherche que leurs programmes doivent s'aligner sur les besoins des gestionnaires ou sur les seules attentes des professionnels. **Mais les orientations scientifiques doivent aussi prendre en compte les nécessités de la gestion des pêches.**

La Commission a consacré une communication à l'amélioration des avis scientifiques, qui vient d'être approuvée par le Conseil. Sur la base de ce constat désormais partagé, il nous

faut progresser pour que les avis scientifiques soient émis de façon plus pertinente, plus rapide et plus souple, qu'ils intègrent mieux les dimensions biologiques, économiques et sociales. Les avis doivent mieux prendre en compte les problèmes concrets de gestion, notamment en ce qui concerne la régulation des capacités et des efforts de pêche. Ils doivent enfin faire l'objet d'un dialogue approfondi et régulier avec la profession.

Avant de quitter le thème de la recherche, et profitant de la présence dans cette salle tant de représentants de la recherche que de la profession, je me permets d'insister sur l'importance des échanges entre chercheurs et pêcheurs. Il n'y aura pas de PCP efficace si, lorsque les diagnostics des scientifiques ne concordent pas avec les perceptions des professionnels sur l'évolution des stocks, les questions de ces derniers restent sans réponse suffisante, si les pêcheurs ont le sentiment que leurs connaissances n'ont pas réellement été prises en compte.

Implication de la profession et Comités consultatifs régionaux

La réforme décidée en décembre 2002 a fait de l'implication des professionnels dans la gestion un axe majeur, je m'en réjouis, et je ferai le nécessaire pour que ceci devienne une réalité de la PCP. La mise en place de Comités consultatifs régionaux - ou en anglais *Regional Advisory Councils* (RAC) en est à mes yeux un outil certainement pas unique, mais essentiel. Là encore le travail de mise en œuvre se poursuit, et la Commission vient de déposer une proposition. Cette proposition vise à fournir un cadre général aux RAC, mais il appartient aux acteurs de leur donner un contenu concret en élaborant des projets précis. Il faudra ensuite faire vivre les structures ainsi créées, avec un souci constant de dialogue entre les professionnels des divers groupes ou des différents États membres, entre les scientifiques et les professionnels comme avec les représentants de ce que vous appelez en France la société civile, représentants non issus de la profession. Ces efforts pour impliquer la profession à la gestion, pour s'ouvrir à d'autres points de vue sur l'avenir des pêches, ne feront pas disparaître les contraintes qu'à des titres divers nous regrettons tous, à commencer par les limites biologiques des ressources. La première condition d'une organisation efficace des pêches c'est même la reconnaissance de ces limites. Mais je suis certain de ce que les échanges feront apparaître de nouveaux éclairages et qu'ils permettront une meilleure compréhension mutuelle entre toutes les parties prenantes.

Au-delà des questions générales que je viens d'aborder, qui paraissent peut-être à certains encore un peu abstraites, je voudrais dire quelques mots à propos des plans de récupération. J'y tiens d'autant plus qu'un partenariat n'est possible que si l'on est aussi prêt à aborder les sujets qui fâchent, sans esquiver les difficultés, ni nier de possibles désaccords.

Les plans de récupération constituent tout d'abord une nécessité

Ils sont certainement douloureux et je ne sous-estime en rien leurs conséquences immédiates difficiles. Mais si nous ne pouvons pas nous imposer rapidement des sacrifices réels, les conséquences d'une gestion inefficace seront à terme bien plus graves pour l'ensemble du secteur :

Nous n'avons pas choisi de protéger les poissons en ignorant les pêcheurs. Je répète : Nous n'avons pas choisi de protéger les poissons en ignorant les pêcheurs.

Nous n'avons pas décidé de privilégier les questions de biologie aux dépens des dimensions économiques et sociales.

Nous refusons simplement de continuer à sacrifier l'avenir à la facilité et aux considérations à court terme.

La mise en œuvre des plans de récupération sera aussi difficile qu'ils sont nécessaires. Il faudra veiller avec une attention toute particulière à l'efficacité et à l'équité des contrôles, à la qualité des bases scientifiques des mesures de gestion, et au lien entre ces bases scientifiques et la perception des professionnels quant à l'évolution des ressources. Il faut articuler les aspects biologiques, économiques et sociaux en s'appuyant sur la possibilité de mesures d'accompagnement pour que ceux à qui le secteur des pêches ne peut pas offrir un avenir durable, puissent le quitter dignement. Il nous faut enfin, sans attendre la mise en place des RAC, associer les professionnels à la mise en œuvre des plans de récupération.

Je sais que ma référence aux plans de récupération a assombri l'atmosphère. Mais ces plans constituent désormais un aspect trop important pour beaucoup de professionnels pour que je les passe sous silence. Ils sont au cœur de nos difficultés immédiates. Ces difficultés ne m'amènent pas à rejoindre le clan de ceux pour qui la pêche n'aurait plus d'avenir.

La pêche européenne a un avenir

Il ne peut pas prendre la forme d'un retour aux temps où les contraintes étaient moindres. Durant ces trente dernières années, la pêche a connu des bouleversements irréversibles. Les techniques de pêche ont ainsi connu d'énormes gains d'efficacité, qui à eux seuls font qu'une gestion rigoureuse est désormais indispensable pour protéger les ressources et pour garantir ainsi des pêches biologiquement et économiquement durables pour l'avenir.

Cet avenir des pêches européennes n'est écrit nulle part. Il dépend de nous tous. Il sera d'autant plus favorable que nous aurons d'abord su nous écouter, et c'est bien pourquoi je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à mes propos.

